

Amélioration de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

Des acquis positifs et encourageants mais fragiles au regard des contraintes l'environnement du Parc National de la Bénoué

TALLA Marius, GUISSATA Bonné, WETE SOH Laurence



Octobre 2024

Table des matières	
<u>Table des matières</u>	2
<u>Liste des tableaux et des figures</u>	2
<u>Abréviations</u>	3
<u>1. Introduction</u>	4
<u>1.1. Contexte</u>	4
<u>1.2. Méthodologie</u>	4
<u>1.2.1. Description de la démarche méthodologique</u>	4
<u>1.2.2. Description de la méthode de calcul de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	5
<u>1.2.3. Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	6
<u>1.2.4. Les difficultés rencontrées lors de la conduite de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du PNB</u>	7
<u>2. Les résultats de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	7
<u>2.1. Rappel des résultats du score de l'EPIC 2023 et de ses enseignements</u>	7
<u>3. Les enseignements des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	8
<u>3.1. Les résultats positifs et encourageants de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	9
<u>3.2. La fragilité des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué</u>	10
<u>Conclusion et recommandations</u>	12
<u>Bibliographie</u>	14
Liste des tableaux et des figures	
<u>Tableau 1: Signification de la note de perception de l'intensité de la corruption par intervalle</u>	6
<u>Tableau 2: Description des difficultés et des mesures de mitigation</u>	7
<u>Tableau 3: Répartition de la note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB par catégorie d'acteurs en 2023</u>	7
<u>Figure 1: Répartition des personnes interrogées selon la catégorie</u>	6
<u>Figure 2: Répartition des notes sur la perception de l'intensité de la corruption attribuées par les personnes interrogées</u>	9

Abréviations

CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CNLCC	Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption
CONAC	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
EcoNorCam	Ecosystème du Nord Cameroun : vers une approche intégrée du paysage
EPIC	Evaluation de la Perception de l'Intensité de la Corruption
FODER	Forêts et Développement Rural
ILCC	Institutions de Lutte contre la Corruption
LCC	Lutte contre la Corruption
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OSC	Organisations de la Société Civile
PNB	Parc National de la Bénoué
SAC	Stratégie d'Accompagnement au Changement
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
SNOIE	Système Normalisé d'Observation Indépendante externe
WCS	Wildlife Conservation Society
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

1. Introduction

1.1. Contexte

En collaboration avec WCS et le CED, FODER participe depuis janvier 2021 au Consortium chargé de l'exécution du projet EcoNorCam (Ecosystème du Nord Cameroun : vers une approche intégrée du paysage). Responsable de la Composante 3 du projet EcoNorCam relative au renforcement de la sécurité alimentaire, FODER a exécuté, outre les actions de la composante 3, plusieurs autres actions (relevant du volet 1 du projet : gouvernance territoriale) contribuant à la promotion dans la région du Nord du Cameroun, d'un mode de gouvernance et de gestion intégrée du territoire qui permette d'équilibrer les modes d'exploitation humaine des ressources naturelles et les besoins en préservation des espèces et des espaces protégés.

Parmi les activités planifiées dans le cadre de l'exécution du projet EcoNorCam, plusieurs avaient trait à la promotion de la gouvernance et à la lutte contre la corruption. La décision d'intégrer les actions d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et de lutte contre la corruption dans la Composante était justifiée par le fait que plusieurs documents (y compris la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption) indiquaient dans divers diagnostics du phénomène que la corruption entrave considérablement les efforts fournis en matière de conservation au Cameroun. Cette réalité a été confirmée par les études diagnostics menées en prélude à l'exécution du projet EcoNorCam.

Pour contribuer à endiguer le phénomène dans le paysage du projet EcoNorCam, les activités de promotion de la gouvernance des ressources naturelles et de lutte contre la corruption ci-après ont été arrêtées : (i) l'étude sur la cartographie des risques de corruption, (ii) l'étude sur les enjeux de gouvernance des ressources naturelles dans et autour du Parc National de la Bénoué, (iii) la cartographie des parties prenantes et des institutions du paysage de la Bénoué, (iv) la Stratégie d'Accompagnement au Changement (SAC), la formation des OSC sur la promotion de la légalité dans la gouvernance des ressources naturelles, (v) la formation des OSC intervenant dans le paysage du PNB sur les techniques et approches de lutte contre la corruption, (vi) la sensibilisation des communautés sur les risques liés aux pratiques de corruption ainsi que (vii) deux (02) évaluations de la Perception de l'Intensité de la Corruption (EPIC). Sur le plan processuel, la logique de mise en œuvre des activités de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption devraient débuter et se clôturer par les études d'état des lieux et les EPIC.

Dans le respect de cette logique, une première EPIC a été réalisée en janvier 2023 suivie de l'exécution des activités de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption. En octobre 2024, la seconde EPIC a été réalisée dans la foulée de l'évaluation des résultats des actions d'accompagnement au changement du projet EcoNorCam.

1.2. Méthodologie

1.2.1. Description de la démarche méthodologique

La démarche méthodologique usitée pour réaliser l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué est la suivante :

- **La collecte des données** qui s'est faite à travers une revue documentaire, la consultation des parties prenantes clés appartenant essentiellement au groupe des bénéficiaires et des cibles du projet EcoNorCam.
- **Le traitement et l'analyse des données** qui étaient à la fois quantitatives (non seulement pour obtenir les notes de perception de l'intensité de la corruption des différentes cibles consultées mais aussi pour faciliter la comparaison des situations en 2023 et 2024) et

qualitatives (pour capter les opinions/justifications exprimées par les différentes catégories consultées sur les notes exprimées).

- **L'interprétation des données** qui s'est faite de manière à faciliter la rédaction de la présente Note de Politique. En conséquence, l'interprétation des informations s'est faite suivant la combinaison de plusieurs approches à savoir :
 - **L'approche descriptive** pour faciliter la structuration et le résumé des ensembles de données issues de plusieurs variables en lien avec les notes exprimées par les cibles du projet EcoNorCam consultées, sans privilégier ou négliger aucune d'entre elles ;
 - **La méthode stratégique** pour comprendre et justifier le positionnement des différentes catégories d'acteurs directement ou indirectement impliqués/concernés par la problématique de la corruption¹ ;
 - **La méthode juridique** pour l'analyse et l'interprétation des textes de loi et autres documents de stratégie en lien avec la lutte contre la corruption².
 - **L'approche prescriptive** qui a servi à formuler des recommandations et des options de décisions sur la manière de tirer parti des situations générées par l'existence des contraintes et d'en atténuer éventuellement les potentiels risques.

1.2.2. Description de la méthode de calcul de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

La méthode utilisée pour le calcul de la note de perception de l'intensité de la corruption a été validée par la CONAC en 2010 et, depuis lors, est régulièrement utilisée non seulement dans le cadre des évaluations de la mise en œuvre de la SNLCC mais aussi pour la mise à jour de la perception de l'intensité de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune³. Le calcul de cette note s'est fait ainsi qu'il suit :

- **Une attribution d'une note comprise entre 0 et 10** avec la logique selon laquelle plus la note est élevée (se rapproche de 10) plus la note traduit une forte perception de l'intensité de la corruption plus la note est basse (se rapproche de 0) plus elle traduit une faible perception de l'intensité de la corruption ;
- **Une addition des notes** obtenues des différents répondants ;
- **Une division du résultat de la somme obtenue** au terme de l'opération ci-dessus décrite par le nombre de répondants pour obtenir une moyenne de la note de perception de l'intensité de la corruption dans le domaine de l'enquête ;

¹ La méthode stratégique a été développée par Crozier et Friedberg. Elle suggère de repenser l'organisation comme un champ politique structuré par des relations de pouvoir entre ses principaux acteurs. Cette approche met en exergue la nature des relations de pouvoir qui structurent l'organisation ou le champ social au sein duquel les comportements des acteurs s'analysent désormais sous la forme de stratégies personnelles visant à garantir une position de pouvoir ou au contraire à se prémunir du pouvoir des autres acteurs. Cf. Crozier Michel et Friedberg Erhard, L'Acteur et le système, Les contraintes de l'action collective, Paris, Éditions du Seuil, Collection Points / Essais, 1977.

²Cf. Boris Barraud, « La méthodologie juridique », in La recherche juridique (les branches de la recherche juridique), L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 2016, p. 167 s.

³ Cf. Talla Marius, Laurence Wete Soh, Systematization of corruption in the forest and wildlife sector in Cameroon: failed effort to promote good governance? Working paper N°2 December 2017; et FODER, 2015: Amélioration de l'indice de l'intensité de la perception de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune: leur ou leurre quant à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun?

- **La note moyenne** ainsi obtenue sera résumée suivant la logique détaillée dans le tableau ci-après :

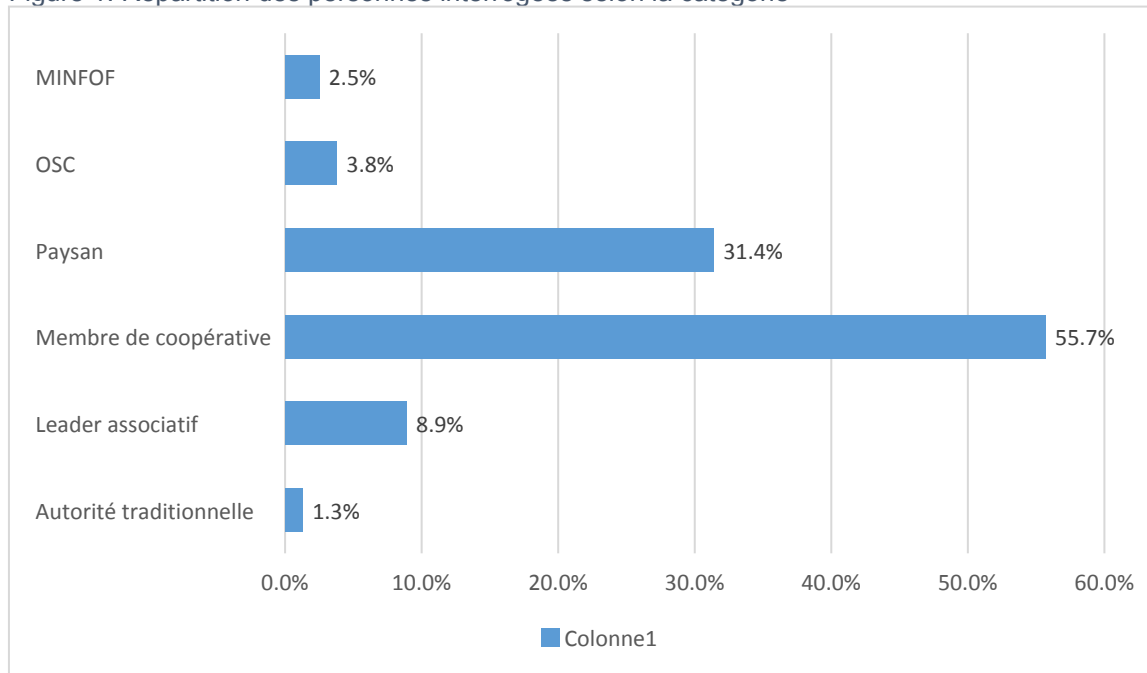
Tableau 1: Signification de la note de perception de l'intensité de la corruption par intervalle

Ordre de grandeur	Entre]0 et 3] ou	Entre]3 et 6] ou	De]6 à 10[ou
Opinion matérielle exprimée	« Le secteur est peu corrompu » ou « Le niveau de corruption dans le secteur est tolérable »	Le secteur est moyennement corrompu	Le secteur est totalement corrompu

1.2.3. Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

Les notes de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du PNB ont été recueillies auprès de 79 acteurs dont 44 (57,1%) étaient des membres de coopératives, 22 (28,6%) étaient des paysans (n'appartenant à aucun groupe structuré), 7 (9,1%) étaient des leaders associatifs⁴, 3 (3,9%) étaient issus des OSC, 2 (2,5%) étaient des agents du MINFOF et 1 (1,3%) était une autorité traditionnelle. La figure ci-dessous indiquent les acteurs consultés et leur proportion :

Figure 1: Répartition des personnes interrogées selon la catégorie



⁴ Acteurs associatifs résidant au sein des communautés.

NB : Autant que possible, l'interview s'est faite dans la considération des aspects genre et dans la représentativité qualitative et quantitative et thématique des secteurs à interviewer.

1.2.4. Les difficultés rencontrées lors de la conduite de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du PNB

Les contraintes auxquelles ont fait face la conduite de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du PNB sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 2: Description des difficultés et des mesures de mitigation

N°	Difficulté identifiée	Description de la difficulté	Mesure de mitigation
1	Insécurité dans les zones ciblées par l'évaluation	Plusieurs localités ciblées dans le cadre de l'évaluation n'ont pas été visitées en raison du phénomène d'insécurité (Pani, Bougma, Larki et Wanfango)	Lorsque cela était possible (disponibilité du réseau téléphonique), les consultations des parties prenantes clés se sont faite par téléphone
2	Indisponibilité de certains acteurs ciblés	La mission s'étant déroulée pendant la période de récoltes, certains acteurs ciblés étaient indisponibles	
3	Réduction du nombre des acteurs consultés dans le cadre de l'EPIC	Contrairement à la dernière EPIC, les nombre des acteurs ayant participé à l'activité a été réduite pour des raisons budgétaires et pour des raisons liées à l'insécurité	La méthode de l'extrapolation linéaire a été utilisée
4	Tous les services du MINFOF n'ont pas pu être consultés dans le cadre de cette activité	Certains services, en l'occurrence le Service de conservation du PNB n'a pas réagi dans les délais à la sollicitation du consultant	Les points qui devraient être abordés lors de cet consultation seront traités à l'occasion de l'évaluation finale du projet EcoNorCam prévu pour la fin du mois de Novembre 2024

2. Les résultats de l'EPIC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

Le résultat de l'EPIC 2024 se percevra mieux à partir de la connaissance des scores de l'EPIC 2023 et de ses leçons.

2.1. Rappel des résultats du score de l'EPIC 2023 et de ses enseignements

En application de la formule ci-dessus décrite (voir méthodologie de l'EPIC), la note de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB en 2023 était de **6,32/10**.

Le tableau ci-dessous résume la note de perception obtenue pour chacune des catégories d'acteurs consultés à l'époque :

Tableau 3: Répartition de la note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB par catégorie d'acteurs en 2023

N°	Catégorie d'acteurs	Note	Appréciation
1	Communautés	5,81/10	Moyennement corrompu
2	Agents de l'Etat	5,29/10	Moyennement corrompu
3	ONG/OSC	5,68/10	Moyennement corrompu
4	Guides de chasse	8,50/10	Très corrompu

Cette note indiquait que les transactions foncières et sur les ressources naturelles dans la zone du PNB sont moyennement entachées de corruption.

Les enseignements tirés de cette note exprimant la perception de l'intensité de la corruption dans la zones sont ceux-ci après :

- Bien que les pratiques de corruption affectent les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB, si les dispositions appropriées sont prises, le phénomène pourrait y être résorbé ;
- La corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB implique l'essentiel des catégories d'acteurs intéressées par lesdites transactions ;
- Si les conséquences financières de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB sont relativement faibles (moins de 100 millions de FCFA par an selon les parties prenantes consultées dans le cadre de l'EPIC), le phénomène qui favorise l'illégalité dans la zone a un coût écologique bien plus sérieux qui du fait des dégradations de l'environnement, cause un manque à gagner financier important à l'Etat ;
- L'essentiel des acteurs issus des communautés et consultés dans le cadre de l'EPIC ont déjà payé (à des proportions différentes en fonction de leur activité et/ou du service sollicité) des frais indus au cours de l'année 2022 ;
- Les acteurs négatifs (qui profitent de la corruption) utilisent l'ignorance des victimes pour perpétuer les pratiques de corruption ;
- Les acteurs consultés dans le cadre de l'EPIC pensent que les efforts du Gouvernement pour endiguer le phénomène sont insuffisants mais peuvent être améliorés avec la disposition exprimée (y compris) par les agents de l'Etat à s'impliquer dans la lutte contre la corruption ;
- Les institutions de lutte contre la corruption (ILCC) du Cameroun dans leur configuration actuelle ne peuvent pas apporter des solutions durables aux problèmes de corruption des acteurs concernés par les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB ;
- Les actes de corruption ne sont pas dénoncés à cause de plusieurs facteurs tels que la peur des représailles, la faible confiance dans la réactivité des pouvoirs publics (suite à la dénonciation des actes de corruption), de l'absence des preuves pour étayer les plaintes, etc.⁵

3. Les enseignements des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

⁵ Voir Talla Marius, Mission d'évaluation de la Perception de l'Intensité de la Corruption (EPIC) dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du Parc National de la Bénoué, Rapport Final, Mars 2023.

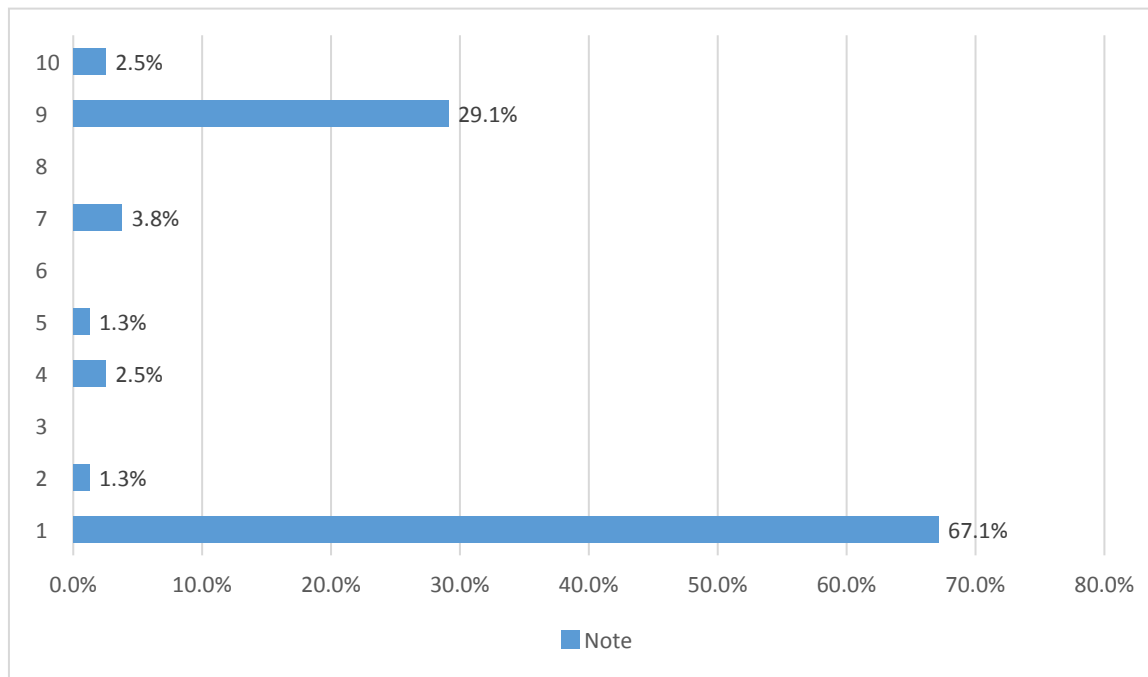
Les principaux enseignements des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué tiennent en ce que ces résultats sont à la fois positifs et fragiles.

3.1. Les résultats positifs et encourageants de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

En application de la formule ci-dessus décrite, la note de la perception de l'intensité de la corruption autour du PNB en 2024 est de **3,93/10**. Les notes sur 10 de la perception de l'intensité de la corruption sont de 1, 2, 4, 5, 7, 9 et 10 exprimées respectivement pour 67,1%, 1,3%, 2,5%, 1,3%, 3,8%, 29,1% et 2,5% de la population de l'étude.

La figure ci-dessous restitue ces proportions :

Figure 2: Répartition des notes sur la perception de l'intensité de la corruption attribuées par les personnes interrogées



Les enseignements de cette note sont les suivants :

- **La moyenne de la note de la perception de l'intensité de la corruption signifie que les transactions foncières et sur les ressources naturelles du PNB fait l'objet d'un niveau de corruption moyen.** En effet, ce score est compris entre]3 et 6] ou ce qui selon la méthodologie traduit un niveau moyen de corruption. Cela traduit la réalité selon laquelle :
 - L'essentiel des parties prenantes issues des communautés consultées dans le cadre de l'EPIC ont déclaré « ne plus subir les actes de corruption ».
 - Dans les faits, ce recul de la pratique de corruption se traduit par une amélioration de 2,39 points par rapport à l'EPIC 2023 menée dans la même zone.
- **Ce score ne concerne que la catégorie d'acteurs consultés dans le cadre de la présente évaluation.** Pour des raisons liées à l'insécurité, plusieurs catégories d'acteurs

consultées lors de la première EPIC n'ont pas été consultés. Il s'agit notamment des bergers transhumants, des orpailleurs et des pêcheurs.

- **La transparence impulsée par certaines activités des autres composantes d'EcoNorCam a considérablement favorisé la réduction des pratiques de corruption dans le paysage** : C'est notamment le cas du micro zonage réalisé par le CED en vue de redéfinir les corridors et les zones de biodiversité. Cette activité a permis d'optimiser les superficies cultivables et de favoriser l'accès aux terres sans avoir recours aux autorités traditionnelles et administratives. Se faisant, elles ont supprimé les opportunités de corruption car la dernière EPIC a révélé que l'acquisition/attribution des terres était l'une des principales opportunités de corruption dans la zone.
- **L'implication des autorités administratives a contribué à la réduction des mauvaises pratiques dénoncées lors de la dernière EPIC** : Le Gouverneur de la région du Nord s'est impliqué dans les efforts de sensibilisation des communautés du paysage d'EcoNorCam sur le respect des limites des corridors et sur les risques encourus en cas de violation desdites limites. Cette intervention a :
 - Facilité l'accès des populations sur les limites réelles des espaces cultivables/accessibles ;
 - Favorisé la prise de conscience de ces dernières sur les conséquences du non-respect de ces limites (y compris lorsque les espaces dédiés à la conservation sont attribués par les autorités traditionnelles) et par conséquent ;
 - Favorisé la résistance/refus des populations aux propositions (moyennant paiement des frais indus) d'attribution des espaces à cultiver sur les territoires dédiés aux corridors.
- **L'implication de la société civile a contribué à réduire les pratiques de corruption dénoncées lors de la dernière EPIC** : La société civile locale et les leaders associatifs intervenant au sein des communautés se sont investis dans les activités de sensibilisation sur la problématique de la corruption dans le paysage d'EcoNorCam. Cela a débuté par la formation des OSC sur les techniques et approches de LCC et s'est poursuivi par la conduite des campagnes de sensibilisation des communautés sur les méfaits de la corruption (menées aussi bien par le FODER que par au moins une OSC⁶ ayant bénéficié de la formation sur la thématique anticorruption.
- **L'adhésion des autorités traditionnelles aux initiatives de lutte contre la corruption menées par les OSC a constitué un facteur favorable à l'amélioration de la perception de l'intensité de la corruption** : Selon les conclusions de la dernière EPIC, les autorités traditionnelles figuraient parmi les auteurs et les bénéficiaires de la corruption. Or, il ressort des échanges avec les communautés et les leaders associatifs que la majorité des autorités traditionnelles se sont conformés aux instructions des autorités administratives et ne s'adonnent plus aux pratiques assimilées à la corruption (attributions sans qualité des espaces dédiées à la conservation aux populations).
- **Cette note pourrait également se justifier par les délais relativement courts entre les activités anti-corruption menées au sein des communautés et l'évaluation des résultats desdites activités**: En effet, les activités déterminantes telles que la descente du Gouverneur, les initiatives de la société civile ainsi que celles des leaders associatifs intervenant au sein des communautés se sont déroulées sur les 12 derniers mois.

3.2. La fragilité des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué

⁶ Il s'agit de l'association Action pour le Développement Communautaire (ADC).

L'autre enseignement majeur des résultats de l'EPIC 2024 dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du paysage du Parc National de la Bénoué est que les acquis positifs obtenus dans cette zone en matière de LCC sont fragiles. En effet,

- Les personnes interrogées ont indiqué que les auteurs de la corruption dans la zone demeurent **les autorités traditionnelles et plus globalement les agents de l'Etat** comme l'avaient déjà révélé l'EPIC 2023 ;
- En dépit des recommandations formulées lors de la dernière EPIC, **les institutions de LCC sont toujours aussi éloignées des communautés** (principales victimes du phénomène). Les communautés et autres acteurs associatifs de la région ne sont toujours pas à même de saisir la CONAC ou n'importe quelle autre ILCC pour dénoncer les faits de corruption ;
- **Les OSC de la région du Nord ne disposent pas de compétences appropriées pour mobiliser les fonds nécessaires** à la mise en œuvre des initiatives de LCC ;
- **La collaboration entre les ILCC (Commission Nationale Anticorruption du Cameroun, les Cellules de Lutte contre la Corruption des ministères sectoriels intervenant dans la zone) et la société civile locale est encore inexistante** : Suite aux conclusions de la dernière EPIC, au moins une OSC devrait intégrer la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption (CNLCC) de la CONAC. Cette évaluation donne de constater que ce n'est pas le cas.

En conséquence,

Bien qu'étant positive et encourageante, cette perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du PNB reste fragile et pourrait se dégrader si des mesures appropriées ne sont pas prises pour les consolider.

Conclusion et recommandations

Menée à la suite de celle réalisée en janvier 2023, l'EPIC d'octobre 2024 a révélé une amélioration de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du PNB et de sa zone périphérique. D'un point de vue statistique, cette amélioration s'est traduite par une réduction de la note de la perception de l'intensité de la corruption de 2,39 points par rapport à l'EPIC 2023 menée dans la même zone (la note passant de 6,32/10 à 3,93/10). Ce résultat a pu être atteint par la combinaison de différents facteurs dont les principaux sont :

- La mise en œuvre des activités de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et les ressources naturelles du paysage du PNB programmées dans le cadre du projet EcoNorCam ;
- Les résultats obtenus dans l'exécution des autres composantes du projet EcoNorCam ;
- L'implication des communautés locales et autres cibles du projet dans les efforts de promotion de la gouvernance des ressources naturelles et de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles dudit paysage ;
- L'appropriation des activités de gouvernance et de lutte contre la corruption implémentées dans le paysage par la Société Civile.

Cependant, en raison de nombreux facteurs dont plusieurs autres avaient déjà mis en exergue lors de l'EPIC 2023, bien que positifs et encourageants, ces résultats restent fragiles. Quelques-uns de ces facteurs sont :

- L'inaccessibilité des ILCC aux potentiel victimes de corruption et des OSC qui les accompagnent ;
- L'insécurité dans la zone d'implémentation du projet EcoNorCam a considérablement influé sur l'implémentation de certaines activités programmées dans le cadre de la promotion de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ;
- Les difficultés pour les OSC à mobiliser les fonds pour implémenter les initiatives de LCC.

En vue de consolider les acquis obtenus, les recommandations ci-après sont formulées à l'attention des différentes catégories d'acteurs ci-dessous identifiées :

- **Au MINFOF**
 - **Poursuivre les efforts d'amélioration de la gouvernance et de renforcement de l'intégrité des ressources naturelles du paysage du PNB** : le MINFOF devrait s'approprier le SNOIE qui est un outil éprouvé dans la lutte contre l'illégalité observée lors de l'exploitation des ressources foncières et naturelles du PNB.
 - **Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur des forêts et environnement** : il existe une stratégie de lutte contre la corruption dans le secteur forêts et faune. Cette stratégie développée par la CONAC en collaboration avec le MINFOF, comporte diverses actions de prévention, d'éducation, de conditions, d'incitation et de sanctions destinées à réduire significativement le fléau dans l'exploitation des ressources naturelles du pays. Le MINFOF devrait soutenir la mise en œuvre de cette stratégie dans le paysage du PNB.
- **Aux amodiataires des ZIC**
 - **Utiliser le SNOIE dans la lutte contre l'illégalité des ressources foncières et naturelles** : cet outil permet de collecter les données (preuves de l'illégalité) en temps et de les mettre à disposition des autorités chargées de la répression des infractions de

forêts et de faune. L'efficacité de ses fonctionnalités permettent de réduire les risques de corruption lors du traitement des illégalités constatées.

- **Aux autorités administratives**

- **Renforcer la lutte contre l'insécurité dans le paysage du PNB** : la sécurité constituant un facteur clé de succès des initiatives sociales (y compris celles en lien avec la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption), les objectifs fixés en la matière ne peuvent être atteints que si la zone du paysage est sécurisée. Compte tenu de l'importance des enjeux en matière d'amélioration de la gouvernance et de lutte contre la corruption sur les plans écologiques et socioéconomiques dans ledit paysage, la sécurité constitue un préalable indispensable pour l'attente des objectifs nationaux dans ces matières dans la zone.

- **A la CONAC**

- **Renforcer sa présence dans le paysage du PNB** : Au-delà de la présence des Inspecteurs des Services régionaux (qui servent de Points focaux anticorruption aux niveaux des régions), cela devrait se faire à travers l'intégration des OSC de la région du Nord intervenant dans la promotion de la gouvernance des ressources foncières et naturelles dans la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption (CNLCC) de la CONAC ;
- **Accompagner les acteurs intervenant dans la gouvernance des ressources naturelles du paysage du PNB sur les thématiques de lutte contre la corruption** : cet accompagnement qui ciblerait aussi bien les acteurs institutionnels que non institutionnels, devrait consister en un partage d'informations sur les évolutions en matière de LCC, le parrainage pour les formations et les initiatives de mobilisation des fonds pour la LCC, etc.

- **Aux OSC de la région du Nord**

- **Poursuivre leur spécialisation dans la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption** : Pour se faire, elles devraient s'investir dans le développement de leurs capacités sur les approches et techniques de LCC, les aptitudes de mobilisation des fonds et de plaidoyers auprès des donateurs. Elles devraient également initier (en consortium ou individuellement) des projets d'amélioration de la gouvernance des ressources foncières et naturelles de la région du Nord en général et du paysage du PNB en particulier.
- **Accompagner les acteurs institutionnels dans l'utilisation du SNOIE** : Dans sa conception, le SNOIE est un outil qui permet de réunir les preuves de l'illégalité afin de les mettre à la disposition du MINFOF seul compétent pour agir légalement dans les cas d'illégalité en lien avec les ressources naturelles. En accompagnant les services du MINFOF dans l'exploitation des informations recueillies grâce au SNOIE, les OSC jouerait un rôle d'observateur indépendant de l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et contribueraient en conséquence à la prévention des pratiques de corruption dans ce domaine/secteur.
- **Développer des collaborations avec la CONAC** : la signature d'une Convention favoriserait la visibilité et le développement des compétences des OSC en matière de lutte contre la corruption. Cela pourrait faciliter le processus de levée des fonds destinés à la LCC par les OSC de la région du Nord.

- **Aux Partenaires Techniques et Financiers**

- **Soutenir les initiatives de promotion de la gouvernance et de LCC dans le secteur de la gouvernance des ressources foncières et naturelles et de la LCC :** La corruption constitue le principal frein aux impacts des projets/initiatives des donateurs internationaux. Le soutien des initiatives visant à endiguer le phénomène contribuerait à accroître les chances de succès desdits projets/initiatives subventionnés dans le paysage du PNB.

Bibliographie

Aoudou Doua Sylvain, Narké Jean Cyrille, Etude sur les enjeux de gouvernance des ressources naturelles dans et autour du Parc National de la Bénoué, 2021.

Boris Barraud, « La méthodologie juridique », in La recherche juridique (les branches de la recherche juridique), L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 2016, p. 167 s.

CONAC, Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, 2020.

Crozier Michel et Friedberg Erhard, L'Acteur et le système, Les contraintes de l'action collective, Paris, Éditions du Seuil, Collection Points / Essais, 1977.

FODER, Atelier de Formation des OSC intervenant dans la zone du PNB sur la lutte contre la corruption, 2023.

FODER, Mission d'approfondissement du diagnostic en vue d'identification un sujet d'OI de qualité autour du Parc National de la Bénoué dans le cadre du projet EcoNorCam, Rapport de Mission, 2024.

FODER, Stratégie d'Accompagnement au Changement du Projet EcoNorCam 2022-2024, 2022.

https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/rapport_smartcmr_2018_vf.pdf

Nathalie BOIMANDI FIMANOU, Compte rendu de la réunion d'information et de mobilisation des acteurs de la gouvernance des ressources naturelles et des terres dans la région du Nord, 2022.

Talla Marius, Laurence Wete Soh, Systematization of corruption in the forest and wildlife sector in Cameroon: failed effort to promote good governance? Working paper N°2 December 2017; et FODER, 2015: Amélioration de l'indice de l'intensité de la perception de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune: lueur ou leurre quant à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun?

Talla Marius, Mission d'évaluation de la Perception de l'Intensité de la Corruption (EPIC) dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du Parc National de la Bénoué, Rapport Final, Mars 2023.

Union Africaine, Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 2003,

[https://au.int/sites/default/files/treaties/36382-treaty-0028 -
_african_union_convention_on_preventing_and_combating_corruption_f.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36382-treaty-0028_-_african_union_convention_on_preventing_and_combating_corruption_f.pdf)

UNODC, Convention des Nations Unies contre la corruption, 2004,
https://www.unodc.org/res/ji/import/international_standards/united_nations_convention_against_corruption/uncac_french.pdf